

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2022

N° 57

Objet :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE
JUMELAGE DE
GROSSKROTZENBURG

Rapporteur : François DAZELLE

Date de la Séance :

04 OCTOBRE 2022

Date de la Convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 04 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Katell LANDIER, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDO, Fatiha EL YAGOUBI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maëva CRUZ, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Salim LESAGE, et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés, ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	Marc HONORE
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT
Louis-Armand VIREY	pouvoir à	Michèle FOUBERT
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 8

Membres absents : 0

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2022

N° 57 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE DE GROSSKROTZENBURG

Le comité de jumelage de Grosskrotzenburg participe au maintien du lien Franco-Allemand, dont nous fêtons cette année les 50 ans. Un voyage a été organisé au mois de septembre, une délégation va être accueillie au mois d'octobre.

Le comité de jumelage de Grosskrotzenburg sollicite donc une subvention exceptionnelle de 1.000 euros pour prendre en compte les différents frais engendrés par l'organisation des 50 ans du jumelage.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle au comité de jumelage de Grosskrotzenburg

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de subvention exceptionnelle du comité de jumelage de Grosskrotzenburg,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : AUTORISE la Ville à verser une subvention exceptionnelle de 1.000 euros au comité de jumelage de Grosskrotzenburg

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses/recettes sont prévues au budget fonction 41, nature 6745

Fait et délibéré à Achères, le 16 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire



Delibération publiée le :

13 OCT. 2022